



Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du CSA

Rien ne va dans les dernières annonces présidentielles et ministérielles égrainées depuis la rentrée sur l'éducation. Le projet conservateur et rétrograde porté par Gabriel Attal dans le cadre du « choc des savoirs » qui renonce à l'ambition de démocratisation de l'école ne passe pas pour l'UNSA Éducation. De plus ce projet vient mettre tout le système en tension car rien n'est pensé en lien avec la réalité des établissements et les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins. Ce projet est nuisible pour les élèves les plus fragiles et va dégrader les conditions de travail des personnels.

Depuis, rien ne s'est arrangé. L'arrivée de la nouvelle ministre Amélie Oudéa-Castera a été fracassante pour les personnels meurtris par ses déclarations sur l'école publique.

Des propos même à l'improviste même dans un contexte d'inexpérience et de tension médiatique traduisent une pensée.

Quelques rappels s'imposent sur le sujet évoqué par la Ministre :

Les enseignants font partie des catégories professionnelles les moins absentes, qu'il s'agisse des fonctions publiques ou bien du secteur privé et il faut préciser que la plupart de ces absences sont générées par l'institution elle-même. Le terme « absence » traduit en l'espèce un amalgame funeste. Dit-on d'un salarié du secteur privé qu'il est absent lorsqu'il est en formation ou lorsqu'il est appelé à intervenir sur un autre site ?

D'autre part, les absences citées relèvent d'une incapacité de l'institution à mettre en œuvre les moyens pour remplacer correctement ces personnels.

Par ailleurs, à public équivalent et avec moins de moyens, les établissements publics font mieux que ceux privés contrairement aux idées reçues, ou plus précisément, aux idées entretenues par certains discours.

L'École publique accueille tous les élèves sans distinction, elle ne les choisit pas et ne les rejette pas. Notre régime démocratique est depuis plus d'un siècle adossé à l'École à laquelle sont confiées la transmission des valeurs de la République et la formation des futurs citoyens. C'est aussi là le sens de l'engagement de ses personnels, qu'ils soient enseignants ou non.

La comparaison dans la bouche de la Ministre au lendemain de sa nomination, entre école privée et publique, au détriment de la seconde, alors même que les élèves et les moyens ne sont pas les mêmes est inacceptable.

De plus, le discours présidentiel du 16 janvier pose problème, dans la caricature, la nostalgie et la priorité donnée à des sujets symboliques tels que l'uniforme ou la Marseillaise alors que les personnels attendent du respect et de la reconnaissance, à l'heure où l'attractivité des métiers de l'éducation est en berne. L'UNSA Éducation attend un peu de sérieux et de continuité dans les politiques éducatives pour prendre à bras-le-corps les vrais sujets que sont l'inclusion, la mixité sociale et la revalorisation des métiers où le gouvernement doit agir sur la question des salaires et de l'amélioration des conditions de travail.

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement.

La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base de la suppression de 75 postes dans le 2nd degré pour notre académie au motif d'une perte importante d'élèves.

Le contexte de réforme de la voie professionnelle a conduit cette année le ministère à annoncer à une refonte de la grille horaire du bac professionnel avec des effets sur les moyens attribués aux établissements.

Les choix budgétaires annoncés par le ministre lors du CSMAEN du 21/12/2023 et qui se déclinent par une dotation négative ne permettront pas la création des classes de niveaux, auxquelles nous sommes par ailleurs opposés car, comme le montrent les études sociologiques et en sciences de l'éducation, c'est au contraire l'hétérogénéité et la mixité sociale qui sont nécessaires.

Par ailleurs, les mesures envisagées, par les contraintes qu'elles créent avec la mise en barrette nécessaire des emplois du temps, auront des conséquences sur la qualité des emplois du temps des professeurs de mathématiques et de français avec pour effet une dégradation des conditions de travail des personnels et des effets sur les possibilités de formation continue des personnels du second degré.

En tout état de cause, la répartition des DHG dans les établissements est un casse-tête s'apparentant de plus en plus à la quadrature du cercle sans qu'il ne soit plus possible de disposer des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

Le refus de prendre à leur juste mesure les défis éducatifs et pédagogiques, les carences du système en matière d'attractivité et de formation ne se concrétise pas par des réponses insatisfaisantes. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous et les choix unilatéraux du ministre se font à rebours des constats des besoins de notre système éducatif notamment au regard des résultats des enseignements qui auraient du être tirés des dernières études PISA.

Le seul élément positif des mesures concerne la création de moyens dédiés à la lutte contre le harcèlement. C'est pourtant une mesure en trompe l'oeil quand nous constatons que la poursuite de la création de postes de CPE pour renforcer les moyens de la vie scolaire est interrompu cette année. L'actualité récente dans notre académie nous rappelle l'urgence de renforcer la sécurisation des établissements notamment les plus grands. Rendre étanche ces établissements n'est ni imaginable ni souhaitable, la solution est dans le renfort en moyen humain.

Dans le 1^{er} degré, la suppression de 82 postes sur l'académie, bien que la démographie soit à la baisse, mettent le fonctionnement du service public d'éducation du 1^{er} degré dans des difficultés majeures;

Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les ouvertures et fermetures de classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, moyens de remplacement notamment pour la formation initiale et continue.

Pour l'UNSA Education, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves.

D'autres domaines depuis trop longtemps ignorés appellent eux aussi une réaction. Évoquons le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et rien n'est fait pour apporter une réponse. Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d'emblée obérées par la réalité. Ainsi, conséquence du mécanisme qui fait que les moyens administratifs suivent les variations d'effectifs et les créations d'établissements, notre académie perd à nouveau un moyen humain par redéploiement au BOP 141. Certes d'autres académies sont plus fortement touchées, mais comment continuer, dans un contexte fortement dégradé, à répondre aux besoins réels de l'administration du système éducatif et à la fuite des compétences faute d'attractivité, notamment sur certains de nos territoires ?

Dans la vision globale portée par l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par le sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Un grand plan de revalorisation et de recrutement pluriannuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle au lycée aux côtés des personnels de santé. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs. Mais, cette année encore le ministère n'en fait aucun cas. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale.

Aussi, pour la défense de l'École publique et laïque, le respect et la reconnaissance de ses personnels, l'UNSA Éducation appelle à la grève le 1er février.

Madame la rectrice, nous ne voulons pas douter de votre engagement pour le service public. Nous vous demandons de faire connaître notre profonde inquiétude et de notre grande colère.